



Bilan de compétences

Contexte

Le bilan de compétences est un dispositif encadré par le Code du travail (articles L.6313-1 et R.6313-4 à R.6313-8).

Il permet à tout salarié ou demandeur d'emploi de **faire un point sur son parcours**, ses **compétences**, ses **motivations** et ses **aspirations**, afin de **définir** ou **redéfinir un projet professionnel cohérent**.

Il s'inscrit dans une **démarche volontaire**, **confidentielle** et **personnalisée**, visant à donner au bénéficiaire une meilleure connaissance de lui-même et de ses perspectives d'évolution.

Le bilan de compétences comprend 4 étapes clef:

- entretien préliminaire (1 séance)
- phase d'investigation (plusieurs séances)
- phase de restitution (1 séance)
- phase de bilan à 6 mois (1 séance)

Objectif

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser son parcours professionnel et identifier ses acquis.
- Recenser ses compétences, savoir-faire et savoir-être.
- Clarifier ses motivations, ses valeurs et ses intérêts.
- Définir un ou plusieurs projets professionnels réalistes.
- Vérifier la faisabilité des projets envisagés et élaborer un plan d'action concret.

Public & Accessibilité

Public visé

Tous les salariés (secteur privé ou public) et demandeurs d'emploi souhaitant réfléchir à leur **évolution professionnelle** ou **envisager une reconversion**.

Accessibilité

Aucun prérequis. Le bilan est accessible aux personnes en situation de handicap, avec possibilité d'adaptations selon les besoins (à préciser lors de l'inscription).

■ Durée de la formation

Durée totale

24 heures maximum, réparties sur plusieurs semaines, dont 14h d'entretiens et 10h de travail tutoré.

Délai d'accès

Possibilité d'entrer en formation dans un délai de 14 jours minimum après la signature du contrat ou de la convention.

■ Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels en présentiel ou distanciel.
- Travaux tutorés entre les séances.
- **Outils variés** : tests psychotechniques, courbes de vie, génogramme, portefeuille de compétences, SWOT, enquêtes métiers, inventaires de personnalité (STRONG, Ennéagramme, etc.).
- Démarche **bienveillante et confidentielle**, respectant la charte déontologique des bilans de compétences.

■ Moyens & supports pédagogiques

- Questionnaires et tests psychométriques
- Fiches outils (SWOT, Johari, Walt Disney, Ikigai...)
- Guides d'enquêtes métiers et ressources documentaires.
- Documents de synthèse transmis au bénéficiaire.

■ Modalités d'évaluation et suivi pédagogique

- Évaluation continue par les échanges avec le consultant et les travaux remis.
- Production d'un **document de synthèse** (circonstances, compétences, projets, plan d'action) remis uniquement au bénéficiaire.
- Respect de la confidentialité : les documents sont détruits en fin de bilan, sauf autorisation du bénéficiaire pour conservation temporaire.
- **Un suivi à 6 mois** est prévu pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire.

Prix de la formation

Le coût d'un bilan de compétences varie selon le financement mobilisé. Le tarif de référence est de **2 220 € TTC pour l'ensemble du parcours** (24h).